DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mars 2023

CP20230321_23
id. 882

Le 21 mars 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :
Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :
M. ALBUGUES (pouvoir à Mme HEULLAND), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBERATION

AIDE AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée départementale a souhaité soutenir les associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et conforter un partenariat avec ces dernières sur lesquelles le Département s'appuie pour développer :

- les politiques en faveur de l'eau et de la biodiversité,
- les interventions en matière d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables,

- des actions d'information et d'animation auprès du public, et en particulier en milieu scolaire.

La commission permanente a délégation de compétence pour statuer sur les demandes de subventions présentées en annexe, qu'il est proposé d'examiner pour un montant total de 219 880 €.

La commission transition écologique, eau, déchets, réunie le 7 février 2023 a émis un avis favorable sur ces propositions.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits au budget départemental de l'exercice en cours sur la ligne budgétaire 2915 - article 6574, sous fonction 738 - Programme P031, Opération O001 Enveloppe E12.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023 sur cette ligne est le suivant :

Autorisation Engagement 2023 ……..320 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour …… 219 880 €
Crédits disponibles …….100 120 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis favorable de la commission transition écologique, eau, déchets du 7 février 2023,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique d'aide aux associations en faveur de l'environnement, l'attribution des subventions départementales d'un montant total de 219 880 € à verser aux associations listées et selon la répartition établie en annexe (annexe n° 1) ;

- Approuve, les conventions de partenariat, telles qui ci-annexées, à conclure avec :
  - la fédération des chasseurs de Tarn-et-Garonne au titre des actions visant à la connaissance, la prévention, la restauration, la gestion des espaces ruraux et de leur biosiversité (annexe n° 2),

  - la fédération de Tarn-et-Garonne des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique au titre de la protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (annexe n° 3),

  - le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Tarn-et-Garonne (annexe n° 4),

  - l'association « Al Pais de Boneta » (annexe n° 5),

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions de partenariat ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 2915 - article 6574, sous fonction 738 - Programme P031, Opération O001 Enveloppe E12 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Madame Dominique Sardeing, au titre de sa procuration donnée à Monsieur Michel Weill, ne prend pas part au vote pour la subvention allouée au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, en sa qualité de Présidente.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/23
ID : 082-228200010-20230321-1097-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL